

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRADELLES

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PRADELLES

Date de convocation : 28/05/2025

Nombre de membres

du Conseil : 15

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 11

Séance du Mardi 03 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le Mardi 03 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Alain ROBERT, Raphael ROLLAND, Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET-BOULANGER, Christine REPETTI, Aurélie ROBERT, Bernard RIEU.

Représentés : Annie WICKE, Olivier LACAZE, Jean François ASSENS.

Excusée : Aglaé MACHELARD

Absent : Guillaume FORESTIER,

Secrétaire de Séance : Stéphanie FERET-BOULANGER

N°2025-083 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 Mai 2025.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal 23 Mai 2025.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE, le Procès-Verbal, du Conseil Municipal, du 23 Mai 2025, avec une modification au niveau du paragraphe, Gestion de l'Eau et Assainissement, en Question Diverses.

Le procès-verbal sera modifié comme suit :

➤ Gestion Eau et Assainissement :

Monsieur le Maire, indique aux membres du conseil, que les services de la Communauté des Communes des Pays de CAYRES-PRADELLES, sollicite la mise en place de la gestion des compétences eau et assainissement.

La commune de PRADELLES est invitée à se positionner sur la mise en place :

- D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,
- D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif,
- D'un transfert de compétence Eau et Assainissement Collectif,

AR Préfecture

043-214301541-20250603-DELIBS06_25-DE
Reçu le 06/06/2025

Les membres du Conseil sont **FAVORABLES à la mise en place :**

- **D'un service commun d'Ingénierie Eau et Assainissement,**
- **D'un service commun pour l'Assainissement Non Collectif,**

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

N°2025-084 :

Objet : Décision Modificative Budget Commune

Au vu de la situation Budgétaire, Monsieur le Maire, propose les virements de crédits détaillés ci-après :

Fonctionnement Dépense

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>011</u>		<u>Charges à caractère général</u>		
	60612	Énergie – Électricité	- 10 000.00 €	
	60622	Carburants	- 3 000.00 €	
	60632	Fournitures de petit équipement	- 15 849.84 €	
	60633	Fournitures de voirie	- 5 000.00 €	
	62268	Autres honoraires, conseils	- 5 000.00 €	
	6282	Frais de gardiennage	- 4 000.00 €	
	615232	Réseaux	- 5 000.00 €	
	611	Contrats de prestations de services	- 4 660.00 €	
<u>66</u>		<u>Charges financières</u>		
	661138	À d'autres tiers		+ 4 660.00 €
<u>023</u>		<u>Virement à la section d'investissement</u>		+ 47 849.84 €
			= - 52 509.84 €	= + 52 509.84 €

Investissement Dépense

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>21</u>		<u>Immobilisations corporelles</u>		
	21828	Autres matériels de transport	- 1065.00 €	
<u>27</u>		<u>Autres immobilisations financières</u>		
	27638	Créances sur autres établissements publics		+ 1065.00 €
			= - 1065.00 €	= + 1065.00 €

Investissement Recette

CHAPITRE	COMPTE	INTITULE	MONTANT	MONTANT
<u>021</u>		Virement de la section de fonctionnement	+ 47 849.84 €	
<u>001</u>		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 47849.84 €
			= + 47 849.84 €	= - 47 849.84 €

AR Prefecture

043-214301541-20250603-DELIBS06_25-DE
Reçu le 06/06/2025

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE les virements de crédits détaillés ci-dessus.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

2025-085 :

Objet : Validation d'une consultation des entreprises pour une reprise des bordures et trottoirs entrée nord du village.

La DIR Massif central, prévoit, une réfection des enrobés sur toute la traversée de Pradelles soit dès cet automne, ou au plus tard, au printemps, 2026, selon le planning des reprises communales.

Devant cette nécessité sécuritaire, il y a lieu de s'interroger sur une amélioration de la circulation piétonne dans le bourg.

A cette fin, la commune de Pradelles envisage de procéder à la réfection totale des bordures de trottoirs le long de la RN88, entre la place du foirail et l'entrée nord.

Une pré étude des besoins a été confiée à l'entreprise Colas pour affiner une estimation technique et financière.

Du fait de ces éléments dont nous avons connaissance, la réfection totale des bordures de trottoirs ainsi que des entrées de garages doit être réalisée en lien avec la programmation des travaux d'enrobés projetés par la DIR. Les trottoirs seront considérés pour un nivellement en stabilisé ou autre formule permettant une meilleure intégration paysagère.

Considérant, les éléments portés à la connaissance du conseil municipal.

Considérant, l'obligation de consulter les entreprises pour ce marché d'un montant très conséquent.

Mr le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour une approbation d'une consultation des entreprises pour ce marché de réfection des bordures et trottoirs sur l'entrée nord du village de Pradelles.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** ce projet de consultation des entreprises pour l'objet cité.
- **CHARGE**, Mr le Maire, afin de procéder aux démarches administratives réglementaires, afin de retenir l'entreprise la plus satisfaisante en terme technique, de prix et de délais

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

AR Prefecture

043-214301541-20250603-DELIBS06_25-DE
Reçu le 06/06/2025

Conformément à l'article L2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Conformément à la délibération du conseil municipal n° 2024-021,

Monsieur le Maire indique que :

La Mairie facture à l'année l'utilisation du domaine public.

Le **09 janvier 2024**, le Renaissance a été vendu, à Mme ROCHE Maria mais la facture a été émise au nom de la SARL PRADELLES LOISIRS, pour l'année 2024.

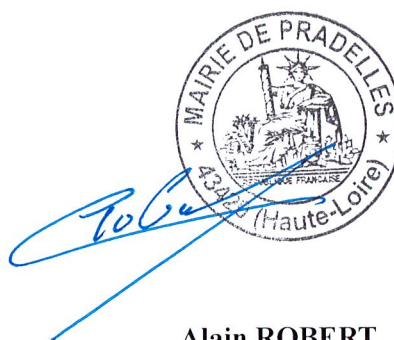
Mr FIELOUX, responsable de la SARL PRADELLES LOISIRS, demande, le remboursement de ses frais bancaires qui lui ont été saisis, soit, la somme de 28.60 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE, la demande de remboursement des frais bancaires, à hauteur de 28.60 €, à Monsieur FIELOUX, Responsable de la SARL PRADELLES LOISIRS.

Nombre de conseillers présents		8
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Le Maire,



Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250603-DELIBS06_25-DE
Reçu le 06/06/2025